

COMMUNIQUE DE PRESSE HOMEOFRANCE - Janvier 2021

CONFIANTS DANS L'AVENIR

Malgré notre incompréhension face au déremboursement total des médicaments homéopathiques, malgré l'irrespect porté aux patients faisant le choix d'une thérapeutique adaptée à leur situation clinique et à leurs besoins de sécurité et malgré le désarroi des patients les plus démunis qui n'auront plus accès à cette thérapeutique et qui se sentent abandonnés par la solidarité nationale, nous souhaitons affirmer fortement notre confiance pleine et entière dans cette thérapeutique et nous projeter dans l'avenir.

Depuis toujours, des débats, des attaques, des controverses entourent la pratique de l'homéopathie. Qu'importe.

Dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle que traverse notre pays, nous connaissons les apports d'une pratique homéopathique encadrée pour prendre en charge des risques psycho-socio-économiques conséquents et sans précédent et en particulier actuellement les syndromes post-Covid qui concerneraient 10% des patients atteints de la Covid-19 symptomatique^{1 2}

L'année qui s'ouvre nous permettra de poursuivre notre travail de professionnels de santé au service des patients et ainsi de répondre à leurs besoins d'une prise en charge thérapeutique globale et effective.

La thérapeutique homéopathique est particulièrement adaptée à ces demandes de soins, en y apportant des réponses efficaces, dénuées de toxicité et de iatrogénie et respectueuses de la santé environnementale.

Notre association fédère l'ensemble des acteurs de l'homéopathie en France.

Nous nous battons pour maintenir la place de l'homéopathie dans l'offre de soins.

Citation du Président d'HoméoFrance, Joël Siccardi : « ***Je fais le vœu que 2021 permette à HoméoFrance de porter l'homéopathie auprès de tous les patients qui en ont besoin avec l'aide de tous les professionnels de santé formés à cette thérapeutique*** »

1 https://www.assh-asso.fr/images/Covid_long_et_homéopathie_2.pdf

2 [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)32656-8/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)32656-8/fulltext)

La thérapeutique homéopathique est **la 2^{ème} thérapeutique la plus pratiquée dans le monde** selon les chiffres de l'Organisation Mondiale de la Santé.

3 français sur 4 (77%) ont déjà pris de l'homéopathie au cours de leur vie – IPSOS Oct 2018

61% des médecins généralistes libéraux font confiance aux médicaments homéopathiques.

1 médecin généraliste sur 3 prescrit quotidiennement des médicaments homéopathiques – IPSOS mars 2019.

Parmi eux, 4 000 ont une pratique experte – Industriels du médicament homéopathique

L'analyse du coût de l'homéopathie pour l'Assurance maladie en 2020, réalisée par le cabinet Asterès, met en lumière la **neutralité financière des médicaments homéopathiques pour le régime général.**

En effet, le faible prix des médicaments homéopathiques (2,52 € par boîte en moyenne) et le faible taux de remboursement (15%) permettent à la franchise médicale de couvrir l'intégralité des dépenses de l'Assurance Maladie. In fine, le remboursement des médicaments homéopathiques pour les patients du régime général ne coûte rien à l'Assurance maladie.

<https://asteres.fr/etude/homeopathie-cout-assurance-maladie-2020/>